

Tableau de synthèse des appels à projets (AAP) en cours -

AAP régionaux	Descriptif	Nature de l'AAP	Budget du projet	Plafond de l'aide	Date limite de dépôts	Labellisation/ recommandation par un Pôle
Grand Est Startup - Accompagner la création d'entreprises innovantes	<p>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les start-ups dont le siège social est dans le Grand Est</p> <p>Objectifs : Accompagner la création d'entreprises innovantes génératrices d'emplois et de nouvelles activités à fort potentiel. L'aide peut intervenir à 2 niveaux : - Bourse pour consolider les fonds propres attribuée au porteur du projet ou à l'entreprise (dans les 6 mois d'immatriculation) - Aide aux premiers développements de la startup (attribuée une fois à l'entreprise, non limitée dans le temps) pour la R&D, l'industrialisation et la première commercialisation.</p> <p>Les entreprises doivent présenter un niveau de fonds propres suffisant pour mener leurs projets et disposer d'un niveau de capital social significatif</p>	Monopartenaire	Non indiqué	<p>Bourse : 30 k€ (subvention)</p> <p>Aide R&D (45% subvention, plafonnée à 100 k€ ou 150 k€ si bonification IA, et au double des fonds propres)</p>	Fil de l'eau	NA
Aide aux projets collaboratifs de R&D&I	<p>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les PME/ETI de moins de 2000 personnes, start-ups et acteurs académiques du Grand Est</p> <p>Objectifs : - stimuler les collaborations et le transfert de technologies entre les acteurs académiques et privés en soutenant des projets de R&D&I - valoriser le potentiel académique de la Région Grand Est - financer tout projet de R&D&I portant sur une innovation de produit, de bien, de service, de procédé, d'organisation, de management et de marketing</p>	Collaboratif	Non indiqué	<p>250 k€ pour les entreprises (25 à 50% Subvention pour entreprises < 3 ans, AR ou prêt 0% pour les autres)</p> <p>250 k€ pour les laboratoires (100% coûts marginaux - subventions)</p>	Fil de l'eau	Recommandation préconisée par la Région
Aide aux projets de R&D&I pour les Grandes Entreprises	<p>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les Grandes Entreprises du Grand Est</p> <p>Objectifs : - développement d'un projet individuel de RDI structurant - création d'un centre de R&D - renforcement, modernisation ou montée en compétences d'un site industriel existant de la recherche industrielle au prototype</p>	Monopartenaire	Min 100 k€	50 K€ à 250 k€ (25%-50% subventions)	Fil de l'eau	Recommandation préconisée par la Région
Grand Est Compétitivité	<p>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les PME/ETI/GE ayant une activité de production en Grand Est et souhaitant moderniser leurs outils de production, intégrer des nouvelles technologies/méthodes ou digitaliser</p> <p>2 parcours : - Parcours modernisation (pour les PME uniquement ayant un projet d'investissement clairement défini, de court terme, un plan de financement finalisé) - Parcours de transformation (pour les PME/ETI/GE ayant un projet de transformation sur les plans organisationnel, digital, technologique, environnemental... de + de 12 mois)</p> <p>Objectif : - accélérer la transformation des entreprises régionales en facilitant l'investissement productif et en les accompagnant dans leur démarche de transformation.</p>	Monopartenaire	Min 50 k€	<p>Parcours modernisation : subvention de 100 K€ max (20% à 30% du budget total)</p> <p>Parcours transformation : subvention max 200 K€ et 400 K€ en Aides à Finalité Régionale (10 % à 30% du budget total)</p>	Fil de l'eau	NA
France 2030 régionalisé en Grand Est Be Est Projets d'avenir innovation	<p>Ce dispositif s'inscrit en pleine cohérence avec les actions du Business Act Grand Est (BAGE), le plan de relance, les stratégies d'accélération du PIA 4 et les orientations France 2030, en cohérence avec les objectifs du Schéma du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), de la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) et du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) en vigueur qui fixent les grandes priorités stratégiques régionales en Grand Est.</p> <p>- En faveur des PME et ETI engagées dans une démarche de RDI (dont l'innovation non technologique) pour favoriser leur croissance et leur compétitivité - Attention les projets doivent répondre aux 4 défis majeurs de l'économie en transition, défis moteur du changement pour le territoire Grand Est : industrie 5.0, écologie, numérique et santé</p> <p>2 volets : Volet faisabilité : projets réalisés en 18 mois au plus, couvrant les études préalables au développement d'une innovation, jusqu'aux premiers développements (preuve de concept, validation technologique...) Volet pré-développement et industrialisation : Projets de développement expérimental et d'innovation industrielle, individuels ou mutualisés, portés par des PME et ETI, réalisés en 24 mois au plus. Ils peuvent avoir pour objectif la fabrication industrielle et la mise sur le marché de produits et/ou services innovants à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance.</p>	Monopartenaire	Min 150 k€	<p>Etude faisabilité : subvention de 75 K€ à 500K € (maximum 50% d'aide)</p> <p>Etude d'industrialisation : AR 75 K€ à 500K€ (maximum 50%)</p>	au fil de l'eau (jusqu'à épuisement des fonds)	Recommandation au choix du porteur mais recommandation préconisée

<p>France 2030 régionalisé en Grand Est</p> <p>Be Est Projets d'avenir Filières</p>	<p>Ce dispositif s'inscrit en pleine cohérence avec les actions du Business Act Grand Est (BAGE), le plan de relance, les stratégies d'accélération du PIA 4 et les orientations France 2030, en cohérence avec les objectifs du Schéma du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), de la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) et du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) en vigueur qui fixent les grandes priorités stratégiques régionales en Grand Est.</p> <p>- En faveur des filières structurantes et d'intérêt régional - Attention les projets doivent répondre aux 4 défis majeurs de l'économie en transition, défis moteur du changement pour le territoire Grand Est : industrie 5.0, écologie, numérique et santé</p> <p>Objectifs : Projets pour renforcer la compétitivité des filières stratégiques par le recours à des moyens de production ou des infrastructures de tests, d'essais ou de R&D partagés. Les projets doivent contenir une composante "structuration de filière" obligatoire et une composante "projets de R&D" optionnelle. Ils doivent préciser les retombées pour la filière ainsi que démontrer la diminution de l'impact environnemental envisagée, et leur autonomie financière vis-à-vis du soutien public à 3 à 5 ans.</p>	<p>Collaboratif</p>	<p>400 k€ à 10 000 K€</p>	<p>200 K€ à 5 000 k€ (50% max de mix subvention 70 % + AR 30 %)</p>	<p>28/04/2025 28/10/2025</p>	<p>Labellisation au choix du porteur mais labellisation préconisée</p>
<p>France 2030 régionalisé en Grand Est</p> <p>Be Est Projet d'avenir iDém</p>	<p>Ce dispositif s'inscrit en pleine cohérence avec les actions du Business Act Grand Est (BAGE), le plan de relance, les stratégies d'accélération du PIA 4 et les orientations France 2030, en cohérence avec les objectifs du Schéma du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), de la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) et du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) en vigueur qui fixent les grandes priorités stratégiques régionales en Grand Est.</p> <p>- Attention particulière apportée aux projets relevant des 4 défis majeurs de l'économie: industrie 5.0, écologie, numérique et santé - En cas de mobilisation d'un cofinancement FEDER, le projet devra porter sur : Technologies et équipements pour la transition industrielle ; Recyclage et fonctionnalisation des matériaux pour l'industrie et la construction ; Biotechnologies médicales ; Numérique pour la santé ; Dispositifs médicaux ; Molécules et matériaux biosourcés ; Gestion durable et intelligente des ressources naturelles ; Performance des systèmes énergétiques.</p> <p>Objectifs : Projets de développement expérimental et d'innovation industrielle, de 24 à 60 mois, ambitieux et portés par des PME et des ETI en lien avec la recherche académique ayant notamment pour objectif la fabrication industrielle et la mise sur le marché de produits, de services et/ou procédés innovants à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance (emploi, chiffres d'affaires). Les projets peuvent également viser une diversification ou une évolution innovante de processus industriel.</p>	<p>Collaboratif interrégional ou Collaboratif intrarégional</p> <p>Consortium avec au minimum 2 entreprises (dont une PME ou une ETI) et d'un ou de partenaires de recherche - max 5 partenaires</p>	<p>1 M€ - 4 M€</p>	<p>0,5 M€ à 2M € (25 à 60% de subventions) + Cofinancement FEDER possible</p>	<p>28/04/2025 28/10/2025</p>	<p>Labellisation au choix du porteur Labellisation préconisée</p>
<p>Recrutement premier docteur en entreprise</p>	<p>Dispositif de financement de la Région Grand Est au bénéfice des PME (hors start-up) ou ETI (moins de 5 000 salariés) et qui vise à : - promouvoir les compétences des docteurs auprès des entreprises du territoire, - favoriser leur embauche grâce à une incitation financière.</p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>Non indiqué</p>	<p>max 50k€ (60 K€ si bonus 1^{er} docteur) soit 25 K€/an (ou 30k€ si bonus) (50% du salaire brut chargé en subvention + 10% pour le premier docteur)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
<p>Diagnostic Intelligence artificielle</p>	<p>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les entreprises de moins de 5 000 salariés se demandant comment utiliser l'IA dans le développement de leur entreprise.</p> <p>Financement d'un prestataire référencé par la Région Grand Est pour réaliser un diagnostic en intelligence artificielle et ainsi identifier des cas d'usage permettant de définir une feuille de route.</p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>Max 10 K€</p>	<p>Jusqu'à 5 K€ (50% subvention)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
<p>Aide aux entreprises primo utilisatrices d'intelligence artificielle - Volet Prestation</p>	<p>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les entreprises de moins de 2000 salariés (hors start-up) du Grand Est dans leur première utilisation de l'IA</p> <p>Objectifs : Soutenir les entreprises dans leurs premiers projets internes dans le domaine de l'intelligence artificielle par le recours à des compétences externes.</p> <p>Le projet : - Un premier projet d'IA ayant un impact sur le développement de l'entreprise à moyen terme - Le projet d'IA peut porter sur l'outil de production, la relation client, les processus internes et le produit/service porté par l'entreprise. - Le projet d'IA mobilise une prestation externe réalisée par une structure privée ou publique - Le projet concerne principalement un apport de service, d'expertise et de compétences en lien avec l'IA</p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>Non indiqué</p>	<p>Plafond d'aide 20 k€ (subventions) avec taux d'aide 40% de l'assiette éligible</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
<p>Aide aux entreprises primo utilisatrices d'intelligence artificielle - Volet Recrutement</p>	<p>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les entreprises de moins de 2000 salariés (hors start-up) du Grand Est dans leur première utilisation de l'IA</p> <p>Objectifs : - Soutenir les entreprises dans leurs premiers projets internes dans le domaine de l'intelligence artificielle par une aide au recrutement d'une personne qualifiée</p> <p>Le projet : - Un premier projet d'IA ayant un impact sur le développement de l'entreprise à moyen terme - Le projet d'IA mobilise un recrutement d'une personne diplômée dans un domaine de l'IA (mini Bac+2) ou équivalent en CDI ou CDD d'au moins 12mois</p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>Non indiqué</p>	<p>Plafond d'aide pour les recrutements: 30 k€ Bac+2 à Bac+5 50 K€ post-doctorant < 250 salariés 35 K€ post-doctorant > 250 salariés avec taux d'aide 50% de l'assiette éligible</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
<p>Diagnostic Cybersécurité</p>	<p>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les entreprises de moins de 5 000 salariés s'interrogeant sur leur capacité à faire face aux cyberattaques.</p> <p>Financement d'un prestataire référencé par la Région Grand Est pour réaliser un diagnostic pour évaluer le niveau de maturité en cybersécurité et définir un plan d'actions.</p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>Max 10 K€</p>	<p>Jusqu'à 5 K€ (50% subvention)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>

<p>Bus santé- dépistage pour les femmes avec mammographes embarqués</p>	<p>Vous souhaitez mettre en place des véhicules permettant le dépistage de pathologies, dont le cancer du sein grâce à des mammographes embarqués ?</p> <p>Si votre projet concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'un accès à des offres de dépistages de cancers et de pathologies ciblées chez des femmes de tous âges vivant dans des territoires ruraux, et plus particulièrement au dépistage organisé du cancer du sein grâce aux mammographes embarqués - Des actions de sensibilisations et de promotion du dépistage organisé engagées avec le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers et leurs antennes locales - L'accès à des soins de médecine générale et/ou de spécialités, voire d'éducation thérapeutique suite à l'offre de dépistages, au plus près des patientes des territoires ruraux, en partenariat avec les professionnels du territoire, notamment les cabinets de radiologie et filières de soins locales afin de faciliter les parcours des patientes - L'approche « aller vers en santé » qui vient compléter ou soutenir des offres existantes - L'amélioration des taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein et le renforcement des actions de prévention et de promotion de la santé 	<p>Monopartenaire</p>	<p>Non indiqué</p>	<p>70% du montant des dépenses retenues min 100k€ max 700k€</p> <p>25/06/2025</p>	<p>NA</p>
--	---	-----------------------	--------------------	---	-----------

AAP nationaux	Descriptif	Nature de l'AAP	Budget du projet	Plafond de l'aide	Date limite de dépôts	Labellisation/ recommandation par un Pôle
i-Demo 4	<p>L'appel à projets « i-Démo 4 » du plan France 2030, opéré par BPI France, soutient le développement d'entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs, créateurs de valeur et de compétitivité pour notre économie et contribuant aux transitions énergétique, écologique et numérique.</p> <p>Objectifs : - Soutenir le développement de produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée, afin de renforcer la base scientifique et technologique française - Soutenir des démonstrateurs à l'échelle industrielle ou préindustrielle à un stade de développement avancé (prototype en environnement représentatif, lignes pilotes)</p> <p>Articulation avec les programmes européens : Le financement accordé dans le cadre de cet appel à projets « i-Démo » peut constituer une source de financement potentielle pour des projets s'inscrivant dans des appels à projets européens. Les projets opérés dans le cadre des clusters EUREKA peuvent postuler à cet appel à projets. Le cas des « projets co-financés par les partenariats institutionnels européens » (EURO HPC et KDT) sont traités dans le cahier des charges à chaque section attenante.</p>	<p>Individuel (PME) ou Collaboratif (avec à minima une PME ou ETI) Acteurs académiques acceptés mais non porteurs</p>	<p>Collaboratif ou monodépôtant : > 4 M€</p>	<p>Recherche industrielle, taux en fonction de la taille de l'entreprise : 50% à 80 % (75% subvention et 25% AR) Développement expérimental, taux en fonction de la taille de l'entreprise : 25% - 60 % (60% subvention et 40% AR) Organismes de recherche : 100% des coûts marginaux ou 50% des coûts complets Collectivités locales et assimilés : 50% des coûts complets Minimum 500 K€ pour GE et ETI</p>	<p><u>Dates de relèves :</u> 28/01/2025 25/03/2025 27/05/2025 15/07/2025</p>	<p>Labellisation au choix du porteur</p>
RAPID (régime d'appui à l'innovation duale)	<p>Dispositif de subvention des projets d'innovation duale de la DGA (Direction Générale de l'Armement) et DGE (Direction Générale des Entreprises)</p> <p>Depuis 2021, l'agence de l'innovation de défense (AID) est responsable du dispositif</p> <p>- Projets de recherche industrielle (TRL3 à 5) ou de développement expérimental (TRL 6 à 7) à fort potentiel technologique présentant des applications militaires mais aussi des retombées pour les marchés civils</p> <p>Objectifs : - accorder, dans un délai de 2-3 mois entre le dépôt du dossier et le début des travaux, un financement des projets sélectionnés - application duale en santé & défense</p> <p>THEMATIQUE « L'HUMAIN » : - Médecine ou chirurgie ; - Charge cognitive du combattant ; - Médecine connectée (recueil infos, traitement avec IA/big data) ; - Automatisation de tâches répétitives ; - Aménagement des environnements de travail ; - Soldat augmenté (dont exosquelettes) ; - Habillement (fibres connectées, tissus techniques, furtivité, techniques de scanner corporel 3D, recyclage) - Protection du combattant.</p> <p>THEMATIQUE « NRBC » : - Détection et identification biologique et chimique ; - Protections individuelles et collectives ; - Décontamination.</p>	<p>Monopartenaire ou collaboratif (3 entités) Porté par une PME ou ETI < 2000 salariés</p>	<p>NR</p>	<p>Entreprises : 25 % à 80 % de subventions en fonction de la taille d'entreprise, de la collaboration et du niveau de TRL Etablissements de recherche : 40 % de subvention Laboratoires : 100% des coûts marginaux en subvention</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
Avance innovation	<p>Dispositif de financement BPI France, pour les PME et entreprises < 2000 salariés avec un projet de RDI en phase de recherche industrielle ou de développement expérimental</p> <p>Objectifs : - financer des projets d'innovation en phase d'industrialisation ou de commercialisation - financer la participation des entreprises à des partenariats technologiques nationaux ou internationaux</p>	<p>Monopartenaire 1 PME ou entreprise < 2000 salariés OU Collaboratif 1 entreprise Fr et 1 entreprise internationale si projet international</p>	<p>NR</p>	<p>3 M€ max (25% à 65% AR ou Prêt Innovation)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
Subvention Innovation	<p>Dispositif de financement BPI France, pour les PME et entreprises < 2 000 salariés souhaitant valider la faisabilité de leur projet</p> <p>Objectifs : Inciter l'entreprise à innover en l'aidant dans la préparation de projets de recherche, développement et innovation ou d'innovation créative par : - des études de faisabilité, - l'intégration de compétences, - la validation des différentes composantes du projet: ingénierie commerciale et marketing, technique, juridique et propriété intellectuelle, financière et managériale. Programme d'innovation de 6 à 24 mois.</p>	<p>Monopartenaire 1 PME ou 1 entreprise < 2000 salariés</p>	<p>NR</p>	<p>50 k€ max (max. 70 % subvention)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
Aide ou développement DeepTech	<p>Dispositif de financement BPI France, pour les entreprises françaises < 2 000 salariés, développant une innovation à fort contenu technologique</p> <p>Objectifs : Aider les entreprises, qui mènent des projets d'innovation technologiques deeptech, comportant des travaux de recherche industrielle et/ou de développement expérimental, à mettre au point des produits, procédés ou services innovants présentant des perspectives concrètes d'industrialisation et de commercialisation.</p> <p>NB : pour la définition de Deep Tech se référer au site bpi france : https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/quest-ce-que-la-deep-tech</p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>NR</p>	<p>2 M€ (max 50% mix Subvention et AR)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>

<p>Bourse French Tech</p>	<p>Bourse BPI France, pour les entrepreneurs accompagnés par une structure privée ou publique, et les jeunes entreprises française (< 1 an, < 50 salariés, CA ou total bilan < 10 M€) à réel potentiel de croissance</p> <p>Objectifs : Accompagner les projets de création d'entreprise innovante, nécessitant une phase de maturation et de validation technico-économique : business model, faisabilité technologique, évolution des usages, ergonomie-interface, design de service, tests, marketing, support technique, juridique, organisation interne de l'entreprise, de partenariats...</p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>NR</p>	<p>30 k€ (max 70% subvention)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
<p>Bourse French Tech Emergence</p>	<p>Bourse BPI France pour les jeunes entreprises française (< 1 an, < 50 personnes, CA ou total bilan < 10 M€) à réel potentiel de croissance</p> <p>Objectifs : Accompagner la maturation de projet d'innovation de rupture à fort contenu technologique, qualifié de deeptech, nécessitant une phase de maturation et de validation technico-économique : business model, faisabilité technologique, évolution des usages, ergonomie-interface, design de service, tests, marketing, support technique, juridique, organisation interne de l'entreprise, de partenariats...</p> <p>NB : pour la définition de Deep Tech se référer au site bpifrance : https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/quest-ce-que-la-deep-tech</p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>NR</p>	<p>90 k€ (max 70% subvention)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
<p>Industrialisation & Capacités santé 2030</p>	<p>Appel à projets du Plan Innovation Santé 2030, opéré par BPI France, pour soutenir les projets d'industrialisation dans les secteurs de la biothérapie et bioproduction de thérapies innovantes, de la lutte contre les maladies infectieuses émergentes et les menaces NRBC, et des dispositifs médicaux et dispositifs de diagnostic in vitro.</p> <p>Objectifs : Le projet doit avoir pour objet la production industrielle d'un produit (investissement industriel, un peu de développement expérimental): <ul style="list-style-type: none"> ✓ une unité de production industrielle ✓ une installation d'une ligne pilote, à la condition que sa production soit destinée à de premières commercialisations ou pré-commercialisations, ou à des essais permettant la qualification finale du processus industriel de production ; ✓ une installation d'une ligne pilote ou de production pour la production d'un produit innovant ; ✓ une extension d'un site de production existant ; ✓ une augmentation de capacité de production sur toute ou partie de la chaîne de valeur de production d'un produit de santé ; ✓ Modernisation d'unités de production existantes ou mesure conduisant à sécuriser les chaînes de d'approvisionnement et de production stratégique pour les rendre flexibles et rapidement mobilisables en cas de crise sanitaire ✓ le développement de plateformes multimodales ✓ des travaux d'amélioration de l'empreinte énergétique ou de réduction de l'empreinte carbone </p>	<p>Individuels (portés par entreprise, durée de 12 à 48 mois) OU Collaboratifs (portés par une entreprise, incluant 1 PME, durée de 12 à 48 mois)</p> <p>Acteurs académiques acceptés mais non porteurs</p>	<p><u>Si projet individuel</u> 1M€ min <u>Si projet collaboratif</u> 2 M€ min</p>	<p>Règlementation européenne en matière d'aide d'Etat (cf https://www.europe-france.gouv.fr/fr/ressources/ressources-reglementaires)</p> <p>notamment - Notification SA.58995 Exemption pour la RDI 2014-2023 - Notification SA.100189 Exemption pour les PME 2014-2023 - Notification SA.59108 Exemption pour la protection de l'environnement 2014-2023</p>	<p><u>Dates de relèves :</u> 25/03/25</p>	<p>Labellisation au choix du porteur Labellisation préconisée</p>
<p>Innovations en biothérapies et bioproduction</p>	<p>Appel à projets France 2030, opéré par BPI France, s'inscrivant dans le cadre de la stratégie d'accélération « Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes ». Il a pour objectif de catalyser et maintenir l'excellence de la recherche en biothérapie en accélérant notamment le transfert technologique et en assurant un flux constant d'innovations, de la paillasse au lit du patient.</p> <p>Objectifs : Proposer des solutions innovantes portant sur l'une des 2 thématiques en biothérapies ou la thématique en bioproduction suivantes: 1) Développement de biothérapies en santé humaine ou santé animale (lorsqu'un impact sur la santé humaine est envisagé) 2) Développement d'outils de R&D ou de stratification pour le développement de biothérapies 3) Développement de nouveaux procédés de bioproduction, nouveaux outils, équipements et systèmes d'optimisation de technologies de bioproduction existantes dont les nouveaux systèmes d'expression, nouveaux milieux de culture, milieux de conservation, contrôle qualité, jumeaux numériques, etc. permettant l'optimisation des rendements, la diminution des coûts, le verdissement des bioprocédés ou encore l'amélioration de la sécurité des opérateurs</p> <p>Projets de 12 à 48 mois. Les projets des thématiques 1) et 2) doivent avoir une preuve de concept préclinique non réglementaire. Les projets de la thématique 3) doivent afficher le caractère partenarial du projet ou s'appuyer sur l'écosystème français afin structurer la filière en France.</p>	<p>Individuel (entreprise) ou Collaboratif (portés par une entreprise - max 4 partenaires)</p> <p>Acteurs académiques acceptés mais non porteurs</p>	<p><u>Projet individuel</u> >2 M€ si thématiques 1 & 2 >1 M€ si thématique 3 <u>Si projet collaboratif</u> >4 M€ si thématiques 1 & 2 >2 M€ si thématique 3</p>	<p>Cadre communautaire des aides d'Etat. Autres aides selon les caractéristiques du projet : en faveur des PME (SA.100189), finalité régionale (SA.58979), RDI (SA.58995), protection de l'environnement (SA.5910)</p> <p>Mix subvention/AR</p> <p>> 100 K€ pour GE et ETI</p> <p>Phase 1 et 2a = DE (max 25% subvention, le reste en AR) Phase 2b (AR)</p> <p>Organismes de recherche et assimilés : 100% des coûts marginaux ou 50% des coûts complets (subvention) GIP, EPIC, CTI, ESPIC fondations... : 50% des coûts complets</p>	<p><u>Dates de relèves :</u> 20/05/2025</p>	<p>Labellisation au choix du porteur Labellisation préconisée</p>

<p>Première Usine</p>	<p>Appel à projets France 2030, opéré par BPI France, pour accélérer l'émergence de premières réussites d'industrialisation par des start-ups industrielles, ou PME /ETI innovantes</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser les implantations de sites pilotes et/ou de production industrielle, destinées à commercialiser des produits innovants et en de la mutualisation de capacités préindustrielles au profit des start-ups <p>Projets de première industrialisation, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1ère unité de production industrielle – après une phase de prototypage par exemple - Implantation d'unité de production industrielle portée par une PME exerçant déjà une activité industrielle, lorsque le projet présenté correspond pour elle à la première industrialisation d'une production innovante en rupture de son activité existante (activité couverte par un code NACE différent notamment) - Installation d'une ligne pilote, à la condition que sa production soit destinée à des premières commercialisations ou pré-commercialisations, ou à des essais permettant la qualification finale du processus industriel de production ; - Installation d'une ligne pilote ou de production chez un tiers (ex CDMO) pour la production d'un produit innovant. - Par exception, une extension technologique d'un 1er site de production existant. - Plateforme industrielle mutualisée : permettant de mettre du foncier industriel à disposition des entreprises et de mutualiser des équipements et des procédures d'autorisation <p>Les projets causant un préjudice important du point de vue de l'environnement seront exclus. Projets entre 12 et 48 mois.</p>	<p>Monopartenaire Startup / PME ou ETI innovante en hypercroissance</p>	<p>>5 ME</p>	<p>20 – 30 % selon tailles entreprises (60 % subvention & 40 % AR)</p> <p>Autres aides selon les caractéristiques du projet : aides en faveur des PME (SA.100189), aides à finalité régionale (SA.58979), aides à la RDI (SA.58995), aides à la protection de l'environnement (SA.5910)</p>	<p><u>Date de relèvement :</u> 15/04/2025 09/09/2025</p>	<p>NC</p>
<p>Diagnostic Dispositif Médical</p>	<p>Dispositif opéré par BPI France visant à aider les startups et PME développant des dispositifs médicaux et/ou des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, à mener leurs démarches réglementaires, qualité et de recherche clinique, l'Etat met en place un Diagnostic Réglementaire « Dispositif Médical ».</p> <p>Objectifs :</p> <p>L'objectif est d'aider les entreprises du DM, du DMDIV et du DM numérique à mettre en place un processus qualité, obtenir un marquage CE ou mettre au point une investigation clinique (ou médico-économique). Ce dispositif permet d'accéder à des experts référencés spécialisés en procédures de mise en place d'un système de qualité (selon la norme européenne harmonisée ISO 13485), de constitution d'une documentation technique et/ou de conception et rédaction de protocoles d'investigations cliniques ou médico-économiques (norme ISO 14155), et de se faire financer la moitié du coût de la prestation de conseil. La durée maximale de la prestation est de 12 à 18 mois selon le niveau d'accompagnement</p>	<p>start-up et PME</p>	<p>8 K€ à 100 K€</p>	<p>50% (subvention)</p>	<p>Au fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
<p>Evolution du bénéfice médico-économique des dispositifs médicaux numériques et des dispositifs médicaux d'équipement</p>	<p>Cet appel à projets a pour ambition de financer des évaluations cliniques post marquage CE. Ces évaluations doivent être ambitieuses et précises afin de constituer l'étape ultime avant une prise en charge par la solidarité nationale, ou la finalisation d'un modèle médico-économique en vue d'un achat par un établissement de soins.</p> <p>Thématique 1 : Dispositif médical dont l'innovation est majoritairement numérique</p> <p>* Par dispositif médical numérique on entendra tout dispositif médical (DM), au sens des règlements européens 2017/745 et 2017/746 dont la composante numérique représente la part prépondérante de l'actif, ou la part prépondérante de la proposition de valeur.</p> <p>* Par intelligence artificielle on entendra tout algorithme statistique dont les paramètres optimaux ont été entraînés à partir d'un jeu de données de santé représentatif de la population cible.</p> <p>Thématique 2 : Dispositif médical d'équipement innovant</p> <p>Par dispositif médical d'équipement innovant, on entendra un dispositif médical d'équipement, à usage collectif, dont l'innovation porte principalement sur la partie matérielle du dispositif, et utilisé en établissement de santé ou laboratoire d'analyse, par un professionnel de santé.</p>	<p>Mono-partenaire (Les coûts des structures de santé partenaires de l'étude sont alors à intégrer dans la catégorie sous-traitance.)</p>	<p>entre 200k€ et 5M€ pour les DM dont l'innovation est majoritairement numérique</p> <p>Entre 500k€ et 10M€ pour les DM d'équipement innovant</p>	<p>Sous forme de subvention et avance remboursable</p> <p>Petite entreprise : 45% ou 60%* Moyenne entreprise : 35% ou 50%* Grande entreprise : 25% ou 40%</p> <p><i>* si engagement ferme de communiquer les résultats, uniquement pour les DMs dont l'innovation est majoritairement numérique</i></p>	<p>08/04/2025</p>	<p>NA</p>
<p>Challenge prévention : démontrer la valeur des innovations en vie réelle</p>	<p>Cet AAP a pour ambition de soutenir des projets d'envergure autour d'objectifs de santé publique mettant en œuvre des dispositifs innovants dans le champ de la prévention, intégrant des technologies et produits de santé, pouvant faire intervenir des combinaisons d'innovations (techniques, biotechnologiques, numériques, organisationnelles ou interventionnelles). Ces projets doivent être accompagnés d'un protocole permettant de démontrer la valeur apportée par ces dispositifs en vie réelle en vue d'un déploiement si cette démonstration de la valeur est avérée.</p> <p>Les projets devront porter notamment sur l'une des thématiques prioritaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre l'infertilité, - Santé de l'enfant, - Santé mentale, - Prévention de la perte d'autonomie, - Maladies chroniques - Promotion des comportements favorables à la santé - Vaccination et prévention des maladies infectieuses - Maladies rares <p>Les projets attendus dans le cadre de cet appel à projets devront être déployés sur le marché français prioritairement.</p> <p>Projets de 12 à 48 mois</p>	<p>Monopartenaire (PME exclusivement)</p> <p>ou</p> <p>consortium (max 6 partenaires avec comme chef de file une PME/ETI ou un organisme de recherche et assimilé)</p>	<p>Assiette de dépense de 5 à 10M€</p>	<p>Pour les entreprises : - 60% de subventions - 40% AR (min 100K€/partenaire)</p> <p>Pour les établissements de recherche : subventions</p>	<p><u>Dates de relèvements :</u> 10/12/2024 17/06/2025 20/01/2026 16/06/2026</p>	<p>Labellisation au choix du porteur</p>

<p>Grand défi : Dispositifs médicaux numériques en santé mentale</p>	<p>Appel à projets Grand Défi</p> <p>Cet AAP, financé par le plan France 2030 vise à soutenir des projets innovants dans le domaine du numérique en santé mentale et en psychiatrie, et à favoriser l'émergence accélérée d'entreprises leaders dans leur domaine, pouvant prétendre à une envergure mondiale en accélérant une des phases de développement et d'accès au marché.</p> <p>Objectif de l'action : réunir des utilisateurs, concepteurs, évaluateurs et financeurs pour proposer des DMN en santé mentale et en psychiatrie répondant aux enjeux et aux besoins identifiés.</p> <p>Thématiques des projets attendus : prévention, dépistage/diagnostic, prise en charge ou encore suivi à distance par des dispositifs médicaux numériques (DMN) dans le cadre de la santé mentale incluant, notamment, les troubles psychiques, les troubles addictifs, les troubles neuro-développementaux. Une attention particulière sera portée aux besoins spécifiques des enfants, adolescents et jeunes adultes.</p> <p>Attention : les produits développés doivent répondre à la réglementation des dispositifs médicaux.</p> <p>Projets de 12 à 36 mois.</p>	<p>Monopartenaire (PME exclusivement)</p> <p>ou</p> <p>Assiette de dépense de 600K à 3M€</p> <p>Consortium (avec comme chef de file une PME)</p>	<p>Taux d'aide : dépendant de la taille de l'entreprise (55 - 80%)</p> <p>Modalités d'aide : 50% subventions 50% AR</p>	<p><u>Dates de relèves :</u> 28/01/2025 30/09/2025</p>	<p>Labellisation au choix du porteur</p>
<p>Appel à projets : « Technologies innovantes des univers virtuels immersifs »</p>	<p>Cet appel à projets, opéré par bpi france, finance des projets ambitieux portés par des entreprises technologiques positionnées sur la chaîne de valeur des univers virtuels immersifs. Il vise à soutenir ces entreprises dans le développement de leurs solutions, en leur permettant de franchir des seuils technologiques et de passer à l'échelle pour renforcer le positionnement de l'offre sur le marché européen. Les projets présentés devront s'illustrer par leur volonté de développer des innovations de rupture et/ou structurantes sur des usages transverses.</p> <p>Les projets attendus visent les briques technologiques souveraines transversales (hors applications majoritairement culturelles), telles que (liste non exhaustive) : les équipements immersifs et leurs composants, les surcouches logicielles pour l'interopérabilité des outils de modélisation, ou encore les logiciels d'édition de contenus immersifs.</p> <p>Le soutien de l'Etat doit aider ces acteurs innovants à franchir des seuils technologiques et passer à l'échelle, quels que soient les usages finaux (ex : industries, santé, formation, etc.).</p> <p>Projets avec un niveau initial de TRL4 minimum et visant un niveau final de TRL7 minimum.</p> <p>Projets de 12 à 36 mois.</p>	<p>Monopartenaire ou collaboratif</p> <p>Assiette de dépense >1M€</p>	<p>Taux d'aide : dépendant de la taille de l'entreprise, du type de recherche (25 - 80%)</p> <p>Modalités d'aide : subventions et AR</p>	<p><u>Dates de relèves :</u> 07/01/2025 22/05/2026</p>	<p>Labellisation au choix du porteur</p>
<p>Appel à manifestation d'intérêt « Partenaires indirects du PIIEC Santé »</p>	<p>L'AMI « Partenaires indirects du PIIEC Santé » a pour but de faciliter et d'accélérer l'accès à des financements publics pour les partenaires indirects du PIIEC Santé présents sur le territoire national.</p> <p>Des projets dont les travaux sont menés en partenariat d'un projet européen pré-notifié par un Etat membre dans le cadre du PIIEC Santé, ou, à défaut, d'un projet officiellement sélectionné par la France à la suite d'un AMI dédié pour présenter un projet dans le cadre du PIIEC Santé.</p> <p>Il doit s'agir de projets d'innovation pour des activités réalisées en France, liées à la R&D ou aux premiers déploiements industriels.</p>	<p>individuel</p> <p>non indiqué</p>	<p>Les projets sélectionnés sur l'AMI seront ensuite redirigés vers un guichet national ou régional jugé adapté en vue de leur instruction approfondie et de l'obtention d'un éventuel financement</p>	<p><u>Dates de relèves :</u> 04/02/2025 03/02/2026</p>	<p>NC</p>
<p>AAPG ANR 2024 - PRCE</p>	<p>Projet de Recherche Collaborative Entreprise (PRCE) : Dispositif de financement de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) pour les acteurs publics et privés impliqués dans la recherche française.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> financer la R&D fondamentale et appliquée entre entités privées et publiques présentant une ouverture vers le monde de l'entreprise <p>AAP en deux étapes. Etape I : Pré-propositions Etape II : propositions détaillées</p> <p>NB : axes de recherche concernés par le Pôle : Sciences de la Vie (axe C) – Sciences du numérique (axe E) - One Health (axe H02-H04) - Transitions Technologiques (H10-H13)</p>	<p>Collaboratif impliquant une entreprise</p> <p>NR</p>	<p>environ 1M€</p>	<p><u>Etape I : Cloture de soumission des pré-dépositions :</u> 15/10/2024</p> <p>Résultats mi-février 2025 et</p> <p><u>Etape 2 Cloture de soumission des projets sélectionnés :</u> fin mars 2024</p>	<p>Labellisation à la demande du porteur lors du dépôt de phase 1 sur la plateforme ANR</p>

AAP international	Descriptif	Nature de l'AAP	Aide	Date limite de dépôts	NB
<p>Horizon Europe EIC Accelerator</p>	<p>Programme européen de soutien à la recherche et l'innovation</p> <p>Objectifs :</p> <p>L'EIC accelerator soutient les entreprises pour qu'elles puissent commercialiser leurs innovations et passer à l'échelle supérieure. L'EIC accelerator se concentre en particulier sur les innovations qui reposent sur des découvertes scientifiques ou des percées technologiques ("deep tech") et pour lesquelles un financement important est nécessaire sur une longue période avant de pouvoir générer des bénéfices ("patient capital"). L'EIC accelerator soutient les dernières étapes du développement technologique ainsi que la mise à l'échelle (TRL 5-9)</p> <p>A noter les EIC Accelerator Challenge dont voici la thématique : <i>Biotechnology driven low emission food production systems</i></p>	<p>Mono partenaire : Start-ups PME, (incluant les spin-offs et, dans des cas exceptionnels, petites entreprises de taille moyenne)</p>	<p>jusqu'à 2,5 M€ de subventions</p> <p>jusqu'à 10 M€ d'investissement</p>	<p>Dépôt en 2 phases :</p> <p><i>Phase I</i> de pré-filtrage : pré-dossier de 5 pages + vidéo de 3 min + pitch deck 10 slides (en continu)</p> <p><i>Phase II</i> : en cas de pré-dossier retenu, dépôt de dossier complet : 12/03/2025 01/10/2025</p>	

<p>Horizon Europe EIC Transition</p>	<p>Programme européen de soutien à la recherche et l'innovation qui vise les activités allant au delà de la preuve de concept en laboratoire</p> <p>Objectifs des projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - valider et démontrer une technologie dans un environnement pertinent pour l'application (en partant d'un TRL 3/4 et visant à atteindre un TRL 5/6) - développer la préparation au marché et au modèle économique. <p>Attention : les projets doivent se construire sur les résultats issus de projets EIC Pathfinder, FET, ou ERC preuve de concept</p>	<p>Mono partenaire (PME, Spin-offs, start-up, organisation de recherche, universités) OU Collaboratif (jusqu'à 5 partenaires issus de 3 pays)</p>	<p>Max 2,5 M€ (subvention)</p>	<p>17/09/2025</p>	
<p>Horizon Europe EIC Pathfinder</p>	<p>Programme européen de soutien à la recherche et l'innovation</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la recherche avancée afin de développer la base scientifique qui sous-tend les technologies de pointe (TRL 1-4) <p>Projets visant à démontrer le principe de faisabilité et à valider la base scientifique des technologies de rupture (en partant de niveaux de maturité technologique (TRL) bas pour atteindre un TRL 3 ou 4)</p> <p>A noter les EIC Pathfinder Challenge dont voici les thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Biotech for Climate Resilient Crops and PlantBased Biomanufacturing</i> - <i>Generative-AI based Agents to Revolutionize</i> - <i>Medical Diagnosis and Treatment of Cancer</i> 	<p>Collaboratif (3 entités différentes issues de 3 pays)</p> <p>Pathfinder challenges : possibilité de monopartenaire ou bipartenaires</p>	<p>Subvention</p> <p>Max 3 M€ (Pathfinder open)</p> <p>Max 4M€ (Pathfinder challenge)</p>	<p>21/05/25 (Pathfinder Open)</p> <p>25/10/25 (Pathfinder Challenge)</p>	
<p>Eurostars 3 (call 8)</p>	<p>Programme de la commission européenne et EUREKA, opéré en France par BPI France. Eurostars 3 soutient prioritairement les PME innovantes à fort potentiel de croissance et porteuses d'un projet d'innovation collaboratif</p> <p>Objectifs:</p> <p>Soutenir les partenaires français de projets d'innovation collaboratifs transnationaux de toutes thématiques et proches du marché et attribution du label EUREKA:</p> <ul style="list-style-type: none"> - collaboratifs (minimum 2 partenaires issus d'au moins 2 pays membres d'Eurostars), - d'une durée de réalisation inférieure à 3 ans. - visant un procédé, produit ou service innovant commercialisable (ou essais cliniques) dans les 2 ans après la fin du projet - menés par une PME supportant minimum 50% des coûts du projet. <p>Sont éligibles les entreprises <2000 salariés et les partenaires académiques.</p> <p>Les partenaires éligibles sont également éligibles à une aide au montage de projet (Diag Partenariat Technologique International : 25 K€ max sous forme de subvention (50% de la prestation d'un expert privé).</p>	<p>Collaboratif (minimum 2 partenaires dans 2 pays différents)</p>	<p>Subvention</p> <ul style="list-style-type: none"> - PME : 40 % des dépenses éligibles - Entreprise 250-2000 salariés : 30 % des dépenses éligibles - Laboratoires et universités : 40 % des coûts complets 	<p>13-mars-25</p>	<p>NA</p>
<p>Eureka Network Projects</p>	<p>Le programme "Network projects" facilite la collaboration entre les organisations des pays Eureka en vous offrant la liberté de concevoir votre proposition de projet et de constituer votre consortium idéal. Avec des critères d'éligibilité limités et un minimum d'administratif, la participation au programme accélère votre accès au financement public.</p>	<p>Collaboratif (minimum 2 partenaires dans 2 pays différents)</p>	<p>Prêt à taux zero entre 50k€ et 3m€ couvrant jusqu'à 65% des couts du projet.</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
<p>Appel à projets internationaux ERDERA - Études précliniques utilisant de petites molécules et des produits biologiques - développement et validation thérapeutique</p>	<p>Appel à projets internationaux (Joint Transnational Call) de l'European Rare Diseases Research Alliance (ERDERA)</p> <p>L'objectif principal est de soutenir les collaborations interdisciplinaires et transnationales qui s'appuient sur des expertises complémentaires pour développer de nouvelles thérapies pour les maladies rares. Les projets de recherche doivent se concentrer sur des études précliniques impliquant de petites molécules ou des produits biologiques. Cela pourrait inclure le développement de nouvelles thérapies, de biomarqueurs pour l'efficacité thérapeutique ou la réplique d'études précliniques pour valider les résultats.</p> <p>Les propositions éligibles peuvent inclure des recherches sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement de nouvelles thérapies dans un cadre préclinique par le biais d'études de modèles cellulaires, organoïdes et animaux, de criblage de molécules ou d'utilisation de modèles in silico ou d'intelligence artificielle ; Développement de biomarqueurs prédictifs et pharmacodynamiques corrélés à l'efficacité de la thérapie dans un cadre préclinique qui pourraient servir de critères d'évaluation de substitution ; Reproductibilité des études précliniques dans un laboratoire indépendant pour augmenter la validité des résultats exploratoires ; Études précliniques de preuve de concept pour les preuves d'activité pharmacologique in vitro et in vivo, la pharmacocinétique et la pharmacodynamique du médicament et les premières données toxicologiques et d'innocuité ; Études soutenant les préparations à l'autorisation d'un essai clinique conforme aux exigences réglementaires. 	<p>Collaboratif transnational</p> <p>4 à 6 partenaires d'au moins 4 pays différents</p>		<p>Soumission de la pré-proposition : 13/02/2025</p>	